



La ministre Marylise Lebranchu, qui défend la réforme, en janvier. PHOTO SÉBASTIEN CALVET

Décentralisation : une loi «élaguée» au Sénat

TERRITOIRES En plus de Paris, Lyon, Marseille, six à sept métropoles pourraient être créées.

Nettoyé de fond en comble par la commission des lois du Sénat, lesté de 891 amendements, le premier volet de la loi de «décentralisation et de modernisation de l'action publique», qui arrive en débat aujourd'hui devant la Haute Assemblée, n'est plus tout à fait le texte porté par la ministre Marylise Lebranchu. La commission l'a «élagué», selon le mot de son président, le socialiste Jean-Pierre Sueur, qui précise l'intention: «Pour que l'arbre soit plus fort.» «Si nous affirmons clairement nos différences, ce n'est contre personne, ajoute-t-il. Nous voulons accélérer la décentralisation de ce pays.»

Tiers. Pour le moment, pourtant, on ralentit. Le texte présenté au Conseil des ministres concernait tout l'édifice territorial. Il a été coupé en trois pour son examen au Parlement, à la demande, déjà, du Sénat. C'est donc le premier tiers qui arrive aujourd'hui en discussion – composé assez bizarrement d'un morceau sur «la modernisation de l'action publique territoriale», qui touche tous les étages des collectivités; et d'un autre sur «l'affirmation du fait métropolitain», qui ne s'adresse qu'aux grandes villes. Le volet consacré aux régions et aux départements est, lui, prévu à l'automne. Tandis que celui sur les intercommunalités aura droit de cité après les municipales de mars 2014.

Dans le projet initial du gouvernement, la «modernisation de l'action publique» passait par la création de «conférences territoriales», réunissant élus et Etat afin d'élaborer un «pacte de gouvernance territoriale». Les sénateurs ont préféré faire de la conférence une structure «plus souple» que ce que le gouvernement avait prévu. Quant à la mission des conférences, les sénateurs l'ont radicalement modifiée.

Le «pacte de gouvernance territoriale» passe ainsi à la trappe, la commission des lois l'ayant jugé «infantilisant». Et s'il y aura bien des

Le volet consacré aux régions et aux départements est prévu à l'automne.

«chefs de file» sur les compétences partagées, ce sera seulement pour «organiser le consensus».

A propos des métropoles, la commission a suivi le gouvernement dans sa volonté de renforcer leurs compétences (développement économique, social, culturel, aménagement du territoire, logement, tourisme...), le débat a surtout porté sur leur définition. Paris, Lyon et Marseille mis à part, le gouvernement en voyait onze, en retenant les «unités urbaines» de plus de 400 000 habitants. La commission a remonté le curseur à 450 000, ce qui réduit leur nombre à six ou sept. Lille et Stras-

bourg récoltent le statut de métropoles européennes. Enfin, du côté des trois grandes – Paris, Lyon, Marseille –, les sénateurs n'ont rien trouvé à redire sur le projet gouvernemental pour Lyon. La métropole absorbera les compétences du département du Rhône sur son périmètre et deviendra une collectivité territoriale de plein exercice.

Opposition. Pour Paris, le gros morceau est l'achèvement de la carte intercommunale de l'Ile-de-France: le Sénat accorde un an de délai (de 2015 à 2016) et limite l'action métropolitaine au logement. Reste Marseille. Jean-Marc Ayrault a promis de créer une métropole à partir des six

intercommunalités existant entre Aix-en-Provence et Marseille. 109 des 119 maires concernés sont contre.

La commission a «fait un pas en avant», assure Sueur, en proposant un «établissement public de coopération», chargé des finances et de la stratégie, le reste étant confié aux maires. «Toutes les tentatives de structurer quelque chose sur une base volontaire se sont heurtées à l'échec», soupire René Vandierendonck.

Ce n'est pas fini: 150 élus des Bouches-du-Rhône ont annoncé hier qu'ils se rassembleraient au Sénat aujourd'hui, pour «réaffirmer leur opposition».

SIBYLLE VINCENDON